



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Comptes de la securite sociale

Question écrite n° 10818

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le souhait du rapporteur special du budget des affaires sociales a l'Assemblée nationale qui, apres avoir presente la situation des comptes de la securite sociale dont la situation etait a ses yeux « dramatique », a regrette que ces comptes ne puissent etre examines qu'incidemment a l'occasion de l'examen des credits du ministere des affaires sociales ou de plans de redressement trop tardifs. Il souhaitait la mise en oeuvre d'une reforme de la loi organique visant a instituer un authentique controle parlementaire. Il lui demande de lui preciser la suite qu'elle envisage de reserver a cette proposition.

### Texte de la réponse

Un projet de loi instituant la separation financiere des differentes branches de la securite sociale et prevoyant que le Parlement sera amene, chaque annee, a debattre des objectifs d'evolution de la depense des regimes obligatoires de protection sociale sera prochainement depose sur le bureau des assemblees. Il est apparu impossible d'aller plus loin dans le controle parlementaire, dans le cadre des dispositions constitutionnelles en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10818

**Rubrique :** Securite sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 1994, page 551

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1511